

## **Intervention de Jean-Marie Vigroux au CA de l'Ecole du 25 mars 2021**

Pour ma part, je suis membre de droit du CA de l'école en tant que président de la SOCE, aussi, sur un sujet aussi important, j'ai souhaité connaître l'avis du comité qui est l'instance de la SOCE la plus représentative. En effet, le comité est composé de 60 membres qui représentent les groupes d'appartenance de la Soce : Les promotions, les groupes territoriaux et les groupes professionnels.

Pour éviter les échanges de couloirs avec beaucoup de contrevérités, lors de notre réunion du 13 mars, nous avons réservé une large partie (environ 2h) à la présentation des Evolutive Learning Factoring et de fait à l'augmentation des frais de scolarité

Cette réunion, s'est déroulée en 3 parties :

- Une présentation par Laurent Champaney qui a ensuite répondu à des questions.
- Une présentation des élèves de leur ressenti sur ces sujets et qui eux aussi ont répondu à des questions.
- Un échange entre les membres du comité

Ensuite, pour avoir leur avis, je leur ai posé deux questions :

- Etes-vous favorable pour continuer à accompagner la définition du projet ELF ?
- Etes-vous favorable pour l'augmentation des frais de scolarité en septembre 2021 ?

Cela a été un vote à bulletin secret dont les résultats ont été les suivants :

Sur 60, il y a eu 56 votants

Pour la première question il y a eu 54 Oui, soit 96%

Pour la deuxième question, il y a eu 14 Oui (25%) et 42 Non (75%)

De ce fait au nom de la SOCE, je voterai non à l'augmentation des frais de scolarité pour la rentrée de septembre 2021.

Je tiens à préciser que ce vote ne représente pas une opposition de principe à l'augmentation des frais de scolarité, mais la Soce considère que son application à la rentrée de septembre 2021 est inappropriée.